

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 3 juillet 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue mardi le 3 juillet 2018 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance ordinaire :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue ;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 4 juin 2018;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités
- 7.0 Adoption du Règlement n° 2018-448 modifiant le Règlement de zonage n° 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 120-C à même une partie de la zone 104-R;
- 8.0 Résolution MRC de Lac-St-Jean-Est – Programme de soutien financier à l'organisation de Festivals municipaux;
- 9.0 Adjudication d'un contrat suite à appel d'offres publics sur le système électronique du Gouvernement du Québec (SE@O) - Entretien des chemins d'hiver pour la période 2018-2019 à 2020-2021;
- 10.0 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre public sur invitation – Entretien des stationnements pour la période de 2018-2019 à 2020-2021;
- 11.0 Acceptation de la dérogation mineure de Monsieur Raynald Morin en regard de la propriété située au 1576 Rang 5 Ouest, Chemin n°: 15;
- 12.0 Acceptation de la dérogation mineure de Madame Monique Lefebvre en regard de la propriété située au 3058 Rang 7 Est, Chemin n°:30;
- 13.0 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;
- 14.0 Inscription au programme de conteneurs de chasse 2018 de la Régie des Matières Résiduelles (RMR) de Lac-St-Jean-Est;

- 15.0 Rapport mensuel du maire;
- 16.0 Affaires nouvelles:
 - 16.01 Motion de remerciement au Député de Lac-Saint-Jean-Est Monsieur Alexandre Cloutier pour l'aide financière accordée à l'amélioration du réseau routier
 - 16.02 Motion de Sympathies à la famille de Mme Josée Robert
 - 16.03
- 17.0 Période de questions des citoyens;
- 18.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de bienvenue et prière

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2018-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivant à l'item « Affaires nouvelles » :

16.01 Motion de remerciement au Député de Lac-Saint-Jean-Est Monsieur Alexandre Cloutier pour l'aide financière accordée à l'amélioration du réseau routier

16.02 Motion de Sympathie à la famille de Mme Josée Robert

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles":

Adoptée

Approbaton des minutes de la séance ordinaire du 4 juin 2018

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

R. 2018-121

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Approbation
des comptes
pour la période
du 1^{er} juin au
30 juin 2018

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2018

R. 2018-122

APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 au montant de 175 038.57 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 au montant de 102 092.36 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 175 038.57 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2018-122.

Signé, ce 3 juillet 2018.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de la
correspondance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 5 juin 2018, de Madame Francine Charbonneau, Ministre responsable des Aînés, une correspondance nous invitant à souligner « *La journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* » du 15 juin 2018 en portant le ruban mauve.

- 2.0 Reçu le 8 juin 2018, de Monsieur Nicolas Bouchard, É.A., coordonnateur de l'évaluation foncière (MAMOT), une correspondance à l'effet que le Ministère a actualisé ses systèmes informatiques en matière d'évaluation foncière notamment celui relatif à l'approbation des proportions médianes et du facteur comparatif. À compter du mois d'août 2018 un courriel sera transmis pour nous en informer.
- 3.0 Reçu le 8 juin 2018, de Madame Sandra Gagné, directrice générale régionale, Patrimoine Canadien, une correspondance pour nous informer qu'une subvention de 46 200 \$ sera octroyée par Patrimoine Canadien dans le cadre des Fêtes du Centenaire de L'Ascension de N-S.
- 4.0 Reçu le 8 juin 2018, de Monsieur Stéphane Gagné, responsable Programme-Environnement-Plage, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une information à l'effet que le Programme est reconduit pour une autre saison. Il a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade.
- 5.0 Reçu le 20 juin 2018, de Madame Johanne Savard, pour Alexandre Cloutier, député de Lac-St-Jean-Est, un courriel en réponse à notre demande de subvention pour l'entretien des chemins municipaux. C'est avec plaisir que Monsieur Cloutier recommande au Ministère des Transports un montant de 12 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019.
- 6.0 Reçu le 22 juin 2018, de Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, Régie des Matières Résiduelles de Lac-St-Jean-Est, une lettre nous informant que suite à notre demande de subvention, la Régie nous accorde un montant de 500\$ pour l'achat de 40 nappes réutilisables ainsi que la fabrication d'un composteur.
- 7.0 Reçu le 22 juin 2018, de Madame Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement, MRC de Lac-St-Jean-Est, une correspondance nous informant, que le programme de réfection des chemins de villégiature construits sur des Terres Publiques Intramunicipales (TPI) est reconduit pour une seconde année. Le montant maximal est de 80 000 \$. Le montant total admissible par chemin est de 10 000 \$ durant toute la durée du programme.
- 8.0 Reçu le 28 juin 2018, de Monsieur Donald Boily, Ing. directeur général, Ministère des Transports, une correspondance faisant suite à notre résolution R.2018-042, demandant au Ministère de reprendre la gestion de la route de l'Église. Il nous informe d'un nouveau Programme d'aide pour les chemins à double vocation le « PAV » et l'aide accordée est augmentée à 2 000 \$/km comparativement à 832 \$/km auparavant.
- 9.0 Reçu le 28 juin 2018, de Madame Francine Vigneault, présidente ARCPH une lettre nous informant qu'une subvention de 2 500 \$ nous est octroyée dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Adoption du
Règlement n°
2018-448
modifiant le
Règlement de
zonage n°
2005-304 et ses
amendements
en vigueur en
vue d'agrandir
la zone 120-C
à même une
partie de la
zone 104-R

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE
D'AGRANDIR LA ZONE 120-C À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 104-R**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-448
modifiant le Règlement de zonage n° 2005-304 et ses amendements
en vigueur en vue d'agrandir la zone 120-C à même une partie de la zone 104-R**

R. 2018-123

- ATTENDU que la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur est régie par le *code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU qu'un plan d'urbanisme, sous le règlement 2005-302, et que le règlement de zonage 2005-304 ainsi que leurs amendements en vigueur, s'appliquent au territoire municipal;
- ATTENDU que Mario Bolduc, copropriétaire des Extincteurs-Lac-St-Jean à déposer une demande d'amendement au zonage afin d'autoriser les usages commerciaux sur le lot 5 447 725;
- ATTENDU que le projet d'expansion des Extincteurs –Lac-Saint-Jean est un projet viable et nécessite un investissement de près de 450 000\$ pour la municipalité;
- ATTENDU que le projet consolide une entreprise de la municipalité et d'autres projets commerciaux pourraient prendre de l'expansion;
- ATTENDU que lors de l'achat du terrain, il avait été mentionné que le terrain acquis avait un zonage résidentiel et que le cout des infrastructures serait chargé pour les terrains achetés;
- ATTENDU qu'il aura un dépôt de 12 500\$ dans un fond réservé pour le prolongement des infrastructures la rue des Lilas;
- ATTENDU que l'aménagement du terrain aura des normes afin de préserver le secteur résidentiel;
- ATTENDU que le conseil juge opportun d'amender le règlement de zonage de cette façon;
- ATTENDU que les plans numéro 201209-02 et 201209-03 joints au présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droits;
- ATTENDU que le feuillet de la grille des spécifications sous le numéro 201209-01 joint au présent règlement en fait partie intégrant du présent projet de règlement à toutes fins que de droits;
- ATTENDU qu'avis motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Harvey appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le présent second projet de règlement portant le numéro 2018-448, lequel décrète et statue ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. Agrandissement de la zone 120-C

2.1 Agrandissement de la zone 120-C à même une partie de la zone 104-R

Le règlement de zonage est modifié afin d'agrandir la zone 120-C à même une partie de la zone 104-R telle qu'illustrée sur les plans 201805-001 (situation actuelle) et 201805-002 (Situation projetée)

2.2 Dispositions applicables à la zone 120-C

Les dispositions applicables à la zone 120-C sont modifiées afin de prévoir des nouvelles dispositions au terrain commercial transversal. La note 10 est ajoutée afin de prévoir des aménagements particuliers.

- L'aménagement des limites des terrains devra être réalisé avec une clôture en maille de chaîne commerciale d'au moins 2 m de hauteur.
- Notamment l'article 4.2.2.3. du règlement de zonage, la clôture devra être installée à au moins 3 m de la ligne de recul arrière (Prolongement rue des Lilas).
- La clôture doit se prolonger sur au moins 30 m de la ligne latérale du terrain.
- Entre ladite clôture et la ligne de rue et/ou un terrain résidentiel, il devra avoir la plantation d'une haie couvrant la totalité de la clôture afin de laisser une zone tampon.
- Pour chaque terrain commercial qui sera aménagé, un fond financier pour les futurs investissements nécessaires à la construction de la rue des Lilas.

La grille des spécifications est modifiée tel qu'il apparaît au feuillet 5 de 5 mises à jour le 07-05-2018, jointe au présent règlement afin de refléter ces modifications.

2.3 Dispositions applicables à la zone 104-R :

Les dispositions applicables à la zone 104-R ne sont pas autrement modifiées que par leur application à des limites de zone modifiées.

3. Article 4.2.2.3. du règlement de zonage

L'article 4.2.2.3. portant sur les usages autorisés en cour avant sur un emplacement transversal est modifié afin d'intégrer les dispositions spécifiques à la zone 120-C concernant la note 11 de la grille des spécifications. L'article se lira :

4.2.2.3 Emplacement transversal

Dans le cas d'un emplacement transversal, les usages exercés dans la cour avant opposée à la façade principale peuvent être les mêmes qu'en cour arrière, à la condition de respecter la marge avant, sous réserve des dispositions spécifiques applicables, **dont celles pour la zone 120-C, Note 11 à la grille des spécifications feuillet 5 de 5.**

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance de ce conseil tenue le 3 juillet 2018.

LOUIS OUELLET
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 7 mai 2018
Présentation du projet de règlement : 7 mai 2018
Adoption du second projet de Règlement : 4 juin 2018
Adoption du Règlement : 3 juillet 2018
Approbation par la MRC de Lac St-Jean Est 11 juillet 2018
Publication: 11 juillet 2018

Résolution
MRC de Lac-
St-Jean-Est –
Programme
de soutien
financier à
l'organisation
de Festivals
municipaux

RÉSOLUTION MRC DE LAC-ST-JEAN-EST – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DE FESTIVALS MUNICIPAUX

R.2018-124

RÉSOLUTION MRC DE LAC-ST-JEAN-EST – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DE FESTIVALS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'afin de soutenir l'animation et la vitalité sur son territoire, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est propose la mise en place d'un Programme de soutien financier, soit une aide financière maximum de 2 500 \$ par année pour l'organisation d'un festival municipal;

POUR CE MOTIF:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur demande une aide financière de 2 500 \$ pour l'organisation de son festival, L'ASCENSION EN FÊTE.

Adoptée

Adjudication
d'un contrat
suite à appel
d'offres publics
sur le système
électronique du
Gouvernement
du Québec
(SE@O) -

ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SE@O) - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA PÉRIODE 2018-2019 À 2020-2021

R. 2018-125

ATTENDU l'appel d'offres public sur le système électronique du Gouvernement du Québec le 17 mai 2018;

Entretien des chemins d'hiver pour la période 2018-2019 à 2020-2021

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé leurs offres avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	RÉSEAU ROUTIER 3 ANS
Terrassement Belleau	405 000.00 \$
Transport FDP	460 000.00 \$
Transport F. Gilbert	500 141.25 \$
Lachance Asphalte	519 000.00 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte la soumission conforme déposée, soit celle de Terrassement Belleau au prix global de 405 000.00 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années, soit hiver 2018-2019 à 2020-2021 pour l'entretien du réseau routier.

Adoptée

Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre public sur invitation – Entretien des stationnements pour la période de 2018-2019 à 2020-2021

OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR INVITATION – ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS POUR LA PÉRIODE DE 2018-2019 À 2020-2021

R. 2018-126

OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR INVITATION – ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS POUR LA PÉRIODE DE 2018-2019 À 2020-2021

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leurs offres avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	STATIONNEMENT 3 ANS
Entreprises Fortin, Tremblay et Fils	50 500.00 \$
Ferme Harfang des Neiges	51 738.75 \$
Lachance Asphalte	62 500.00 \$
Terrassement Belleau	67 500.00 \$
Transport F. Gilbert	68 985.00 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Lise Blackburn;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte la soumission conforme déposée, soit celle des Entreprises Fortin, Tremblay et Fils au prix global de 50.500.00 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années, soit hiver 2018-2019 à 2020-2021 pour l'entretien des Stationnements.

Adoptée

Acceptation de la dérogation mineure de Monsieur Raynald Morin en regard de la propriété située au 1576, Rang 5 Ouest, Chemin n° 15

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR RAYNALD MORIN EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1576, RANG 5 OUEST, CHEMIN N° 15

R.2018-127

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR RAYNALD MORIN EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1576, RANG 5 OUEST, CHEMIN N° 15

ATTENDU que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Monsieur Raynald Morin à l'effet de maintenir un bâtiment principal de villégiature à au moins 1.06 mètres de la ligne latérale alors que le règlement de zonage n° 2005-304 prévoit à l'article 5.2.2 que le bâtiment principal doit être à au moins 2 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU que suite à la recommandation donnée par le Comité Consultatif d'Urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 1576, Rang 5 Ouest, Chemin n° 15, soit et est acceptée par la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur à l'effet de maintenir un bâtiment principal à 1.06 mètres de la ligne latérale en regard des éléments inscrits à la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée

Acceptation de la dérogation mineure de Madame Monique Lefebvre en regard de la propriété située au 3058, Rang 7 Est, Chemin n° 30

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MADAME MONIQUE LEFEBVRE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3058, RANG 7 EST, CHEMIN N° 30

R. 2018-128

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MADAME MONIQUE LEFEBVRE EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3058, RANG 7 EST, CHEMIN N° 30

ATTENDU que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Madame Monique Lefebvre à l'effet d'autoriser le lotissement de deux propriétés avec une largeur d'au

moins 15.48 mètres alors que le Règlement de lotissement no 2005-305 prévoit à l'article 4.2.3.1 que les emplacements non desservis sur le bord d'un lac aient une largeur minimum de 50 mètres;

ATTENDU que suite à la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 3058, Rang 7 Est, Chemin n° 30 soit et est acceptée par la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur à l'effet de permettre le lotissement à 15.48 mètres en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Subvention
accordée pour
l'amélioration
du Réseau
routier
municipal

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

R. 2018-129

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur a reçu une confirmation d'une subvention de 12 000 \$ de Monsieur Alexandre Cloutier, Député de Lac Saint-Jean-Est dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU les dispositions de l'article deux (2) de la Loi sur les travaux municipaux;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nelly Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage et d'amélioration de la chaussée, de bordures et d'accotements sur la Rue des Pivoines.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que lesdits travaux soient exécutés et que ceux-ci soient financés à même la subvention mentionnée dans le préambule de la présente résolution et au besoin à même les fonds généraux non autrement appropriés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2018-129.

Signé, ce 3 juillet 2018.

Normand Desgagné,
directeur général et secrétaire-trésorier

Inscription au programme de conteneurs de chasse pour 2018 de la Régie des matières résiduelles (RMR) de Lac-Saint-Jean

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE CONTENEURS DE CHASSE POUR 2018 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR) DE LAC-SAINT-JEAN

R. 2018-130

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE CONTENEURS DE CHASSE POUR 2018 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RMR) DE LAC-SAINT-JEAN

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nelly Fleury, que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur adhère au Programme de conteneurs de chasse 2018 de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Rapport mensuel du maire

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

27.01 Motion de remerciement au Député de Lac-Saint-Jean-Est Monsieur Alexandre Cloutier pour l'aide financière accordée à l'amélioration du réseau routier

R. 2018-131

MOTION DE REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST MONSIEUR ALEXANDRE CLOUTIER POUR L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal vote une motion de remerciement au Député de Lac Saint-Jean-Est, Monsieur Alexandre Cloutier pour l'aide financière de 12 000 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

27.02 Motion de Sympathies à la famille de Mme Josée Robert

R. 2018-132

MOTION DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MME JOSÉE ROBERT

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury qu'une Motion de Sympathie et de condoléances soit adressée aux proches de Feu Mme Josée Robert, laquelle est décédée le 27 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Période de questions des citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions des citoyens.

Levée de la séance ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2018-133

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nelly Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 20h35.

Adoptée

LOUIS OUELLET, Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier